



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 5 juillet 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, David Le Doussal, Gérard Jambou, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40) Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absent : Jean-Pierre MOING

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**MOTION POUR UN SERVICE FERROVIAIRE DE QUALITE A L'ATTENTION DU CONSEIL REGIONAL ET DE LA DIRECTION REGIONALE DE LA SNCF**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance avec inquiétude de la nouvelle grille horaire de la desserte TER dont l'entrée en vigueur est prévue en juillet à l'occasion de l'arrivée de la LGV en Bretagne.

Attachés à la qualité du service public de transport ferroviaire, ils déplorent la réduction estivale de 4 à 2 TER dans le sens Quimperlé-Quimper et de 5 à 2 dans le sens Quimper-Quimperlé, ainsi que l'inadaptation de la desserte à compter de septembre aux horaires habituels des embauches et du début des cours.

En effet, le TER desservant Quimper arrivera à destination à 7h40 au lieu de 7h28 actuellement. Cette arrivée tardive risque de pénaliser les lycéens, les étudiants et les salariés qui commencent leur journée à 8h00. De même le train arrivant à 8h20 ne permettra pas une embauche à 8h30. S'agissant des trains à destination du Morbihan, 3 TER sur 4 s'arrêteront à Lorient sans desservir les gares d'Auray et de Vannes.

Le soir dans le sens Quimper-Quimperlé, le TER de 17h22 est supprimé et remplacé par un départ à 17h02, trop tôt pour une débauche à 17h00. Les usagers devront patienter jusqu'à 18h06 pour emprunter le train suivant.

Par ailleurs, sur les déplacements entre Quimperlé et Lorient, les membres du Conseil municipal relèvent les difficultés suivantes :

- l'arrivée à Lorient à 7 h 30 : pour compenser la disparition du train actuel – départ de 7h18 et arrivée à 7h33, il est prévu la mise en place d'un car avec un départ à 7 h et une arrivée à 7 h 30 (soit 30 mn de trajet au lieu de 15 mn).  
Il apparaît dommageable de ne pas s'appuyer sur l'offre ferroviaire pour la conforter quand elle est fréquentée, et alors qu'à cet horaire circule le train Brest/Nantes.
- l'absence d'offre de Lorient vers Quimperlé, entre 19 h 08 et 22 h 05.

**Considérant** que si le train est un mode de transport écologique, confortable et fiable, il est à craindre que de nombreux usagers soient tentés de s'en détourner si les nouveaux horaires s'avèrent inadaptés à leurs modes de vie.

**Considérant** que la LGV constitue un progrès manifeste pour le désenclavement de la pointe bretonne mais qu'il serait dommageable que s'instille le sentiment auprès des Bretonnes et des Bretons qu'elle prend le pas sur le TER nécessaire aux déplacements quotidiens domicile/travail-écoles.

**Considérant** par ailleurs que notre crainte est d'autant plus vive qu'interviendra le 3 décembre 2019 l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires conventionnés, notamment le TER, qui nous est imposée par l'Union Européenne en décalage total avec notre conception des services publics à la française.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Demande** expressément à la SNCF et à la Région Bretagne de poursuivre la réflexion pour garantir une grille horaire TER adaptée et notamment dans notre territoire aux dessertes depuis et vers Quimper et Lorient.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

